

INGENIERIE COTE-D'OR LE DEPARTEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION Délibération n° 2023-17

Séance du 06 juin 2023 (matin)

Date de la convocation : 24 mai 2023

PRESIDENT : Monsieur Guillaume RUET

LIEU DE LA REUNION : Salle DSTT CAP NORD, 21000 DIJON

Étaient présentes les personnes suivantes :

Monsieur Guillaume RUET, Président d'Ingénierie Côte-d'Or le Département.

Collège des élus départementaux :

- Madame Céline VIALET, conseillère Départementale du canton de Talant,
- Monsieur Christophe VERDOT, Conseiller départemental du canton de Chatillon-sur-Seine,
- Madame Martine EAP-DUPIN, Conseillère départementale du canton de Semur-en-Auxois,
- Madame Catherine LOUIS, Conseillère Départementale du canton d'Is-sur-Tille.

Étaient excusés (5 pouvoirs) :

- Monsieur Patrick CHAPUIS, Conseiller Départemental du canton de Fontaine-lès-Dijon,
- Monsieur Sébastien SORDEL, Conseiller Départemental du canton d'Auxonne,
- Monsieur Martial MATHIRON, Conseiller Départemental du canton de Genlis,
- Monsieur Gilles DELEPAU, Conseiller Départemental du canton de Brazey-en-Plaine,
- Madame Charlotte FOUGERE, Conseillère Départemental du canton de Beaune,
- Monsieur Marc FROT, Conseiller Départemental du canton de Montbard,
- Madame Patricia GOURMAND, Conseillère Départementale du canton de Fontaine-les-Dijon,
- Monsieur Hubert POULLOT, Conseiller Départemental du canton de Nuits-saint-Georges,
- Monsieur Billy CHRETIEN, Conseiller Départemental du canton de Dijon II.
- Monsieur Denis THOMAS, Conseiller Départemental du canton de Ladoix-Serrigny.

Collège des élus communaux et intercommunaux :

Titulaires :

- M. Luc BAUDRY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon,
- M. Pascal GRAPPIN, Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
- M. Patrice ESPINOSA, Maire d'Izier.

Étaient excusés (2 pouvoirs) :

- M. Yves COURTOT, Président de la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche,
- M. Michel LENOIR, Président du Syndicat d'Adduction et d'Assainissement des Eaux de Clénay et Saint-Julien,
- M. Bruno BETHENOD, Maire d'Arceau,
- M. Jean-Paul BOURGOGNE, Maire de Marigny-les-Reullée,
- M. Frédéric BOURDENET, Maire d'Aignay-le-Duc,
- M. Laurent HUTTE, Adjoint au Maire de Losne,
- M. Jean-Michel PETREAU, Maire de Massingy-lès-Vitteaux.

▪ **Suppléants :**

- M. Marc JAUDAUX, Maire d'Auvillars-sur-Saône.

Étaient excusés :

- M. Dominique MATIRON, Vice-Président de la Communauté de Communes du Mirebellois et du Fontenois,
- M. Gérard VERDREAU, Vice-Président de la Communauté de Communes Ouche et Montagne,
- M. Gilles BRACHOTTE, Vice-Président de la Communauté de Commune de la Plaine Dijonnaise,
- M. Hugues ANTOINE, Maire de Binges,
- M. Jacques BARTHELEMY (représenté par M. CORVINO), Maire de Chamboeuf,
- M. Sébastien DELACOUR, Maire de Pouilly-sur-Saône,
- Mme Françoise GAY, Maire de Messigny-et-Vantoux,
- M. Georges MORIN, Maire de Brion-sur-Ource.

Membres associés :

- M. Jacques JACQUENET, Président du SICECO (Syndicat Intercommunal d'Énergie de Côte-d'Or).

Étaient excusés :

- M. Joël ABBEY, Président du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Invités :

Étaient présents :

- Mme Claudette BILLARD, Payeur Départemental,
- M. Olivier BAROZET, Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement des Territoires,
- Mme Affeif CHLAIKA, Adjointe au Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement des Territoires,
- Mme Nathalie ROUANET, Directrice d'Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO),
- Mme Nadine BAUDIN, Adjointe au Directeur d'Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO),
- Mme Sandrine SIMON, conseillère administrative et juridique ICO,
- M. David PINTE, gestionnaire administratif et financier ICO.

Étaient excusés :

- M. François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,
- M. Xavier BARROIS, Directeur Général des Services départementaux,
- M. Marc DUBREUIL, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources,
- Mme Pascale MARTIN, gestionnaire administrative et financière ICO.

OBJET DE LA DELIBERATION : Mise en place d'un bouquet de services numériques au 1^{er} janvier 2024 – Tarifs, définition de la mission, modèle de convention

REGLEMENT INTERIEUR – définition des prestations, contenu et limites

Le règlement intérieur modifié est proposé en annexe avec les modifications proposées signalées en couleur.

TARIFS :

Un amendement est proposé sur la grille envoyée dans les projets de rapport afin de distinguer plus fortement l'écart entre d'une part, les communes de 15 000 habitants et plus, et d'autre part les EPCI de plus de 40 000 habitants, ou le Département.

Ainsi, pour ces deux derniers type de collectivités, le tarif est porté à 20 000 €.

La grille soumise au Conseil d'Administration est donc la grille ci-dessous.

Grille tarifaire ICO – services numériques au 1er janvier 2024

Type de collectivité	Taille	Tarifs pour services numériques ICO au 1 ^{er} janvier 2024 (TTC)
Communes	- de 500 hab	50 €
	501 à 2000 hab	200 €
	2001 à 15 000 hab	1 800 €
	À partir de 15 000 hab	10 000 €
EPCI	- de 39 999 hab	3 000 €
	+ de 40 000 hab	20 000 €
Syndicats	- de 2 000 hab	100 €
	+ de 2 001 hab	200 €
Département	535 078	20 000 €

Cette grille tarifaire permet l'accès aux services essentiels que sont un tiers de télétransmission et un profil d'acheteur (y compris e-parapheur et PASTELL) pour des montants raisonnables et particulièrement bas pour les collectivités de petite taille.

Chaque adhérent souhaitant utiliser les services numériques mis à disposition par ICO, recevra une proposition de convention basée sur le modèle joint en annexe en application des tarifs ci-avant.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le règlement intérieur tel que présenté en annexe,
- approuve le barème proposé pour les services numériques tel que proposé ci-dessus,
- approuve le modèle de convention services numériques tel que présenté en annexe,
- autorise le Président d'Ingénierie Côte-d'Or à signer ces conventions.

Votes concernant cette délibération :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Fait à Dijon, le **21 JUIN 2023**

Le Président d'Ingénierie
Côte-d'Or le Département,

Guillaume RUET

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 JUIN 2023

